

Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille dix-sept et le mardi 7 mars 2017, à quinze heures et quarante minutes,
Les membres du conseil municipal de Morne-À-L'eau, convoqués le 22 février 2017, se sont réunis en la maison commune et sous la présidence de Monsieur Philipson FRANCFORT, Maire de la Commune de Morne-À-L'eau.

Etaient présents (24): Monsieur Philipson FRANCFORT, Madame Victoire JASMIN, Monsieur Ketty LABUTHIE, Madame Marcienne LORMEL-ARPHÉXAD, Monsieur Edouard FRANCIETTA, Madame Nita FOUCAN, Monsieur Edmond MARCEL, Madame Sandra MANETTE, Monsieur Patrice RESDEDANT, Madame Michelle MAKAI-A-ZENON, Monsieur Judex LACLOSSE, Madame Annette PRESSE, Madame Florise CANVOT-VINENT, Madame Dolorès BELAIR, Madame Laure PHAETON, Monsieur Aurel MIRRE, Monsieur José ADELAIDE, Monsieur Saint-Hilaire DELOUMEAUX, Monsieur Georges HERMIN, Madame Sabrina GARES, Monsieur Jean BARDAIL, Madame Monique DELMESTRE, Monsieur Joubert LUCE, Madame Roselyne CARDOVILLE.

Etaient Excusés (01): Madame Marie Christine NANNETTE.

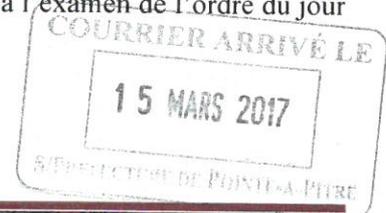
Etaient représentés (06): Marie Chantale SAINT-SAUVEUR, Monsieur Patrick CORNELIE, Madame Nadia NEGRIT, Monsieur Leonard JERUL, Monsieur Jean DARTRON, Madame Annick VANONY.

Etaient absents (02): Monsieur Favrot DAVRAIN, Monsieur Klébert BLANCHE- MARIE.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur Patrice RESDEDANT a été désigné pour assurer le secrétariat.

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 33

Monsieur le Maire, ayant constaté la régularité de la procédure, est passé à l'examen de l'ordre du jour qui appelait notamment :



Délibération n°02-04-2017 (1)
**Appel à projets « Eclairage Performant – Eclairage à diodes électroluminescentes » de la Région Guadeloupe, l'Adème et d'EDF-
Approbation du plan de financement du projet d'éclairage public performant au niveau de la place Gerty ARCHIMEDE de la ville de Morne-à-l'eau.**

Dans le cadre de la mise en œuvre des actions de son agenda 21 local France, la ville a souhaité présenter sa candidature à l'appel à projet Eclairage Performant – Eclairage à diode électroluminescentes lancé la Région Guadeloupe, l'ADEME et EDF.

Cet appel à projet s'inscrit dans la politique énergétique régionale, visant à une réduction de la consommation énergétique sur le territoire Guadeloupéen, notamment dans le secteur de l'éclairage public, qui constitue les plus gros postes de consommations d'énergie finale pour les collectivités locales.

En ce qui concerne la ville de Morne-à-l'eau, L'éclairage public représente près de 80% des consommations électriques et autant pour ce qui concerne ses factures d'électricité.

Dans le cadre de cet appel à projet, l'action retenue porte sur :

- Un éclairage public performant à LED qui sera mis en place au niveau de la place Gerty Archimède située au centre bourg de la ville de Morne-à-l'eau,
- Le montant global de l'opération « Projet d'éclairage public performant au niveau de la place Gerty Archimède de la ville de Morne-à-l'eau » est estimé à **38 800,00 €HT**,

Cette opération permettra un suivi expérimental de la technologie sur une période de 3 ans.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de l'Environnement,

Vu la délibération n°07-02-2015 portant approbation de l'Agenda 21 local de Morne-à-l'eau, « Morne-à-l'eau ma ville, Notre avenir »,

Considérant le courrier de la Déléguée interministérielle au développement durable du 29 octobre 2015 annonçant la reconnaissance du projet territorial de développement durable de la ville de Morne-à-l'Eau « Agenda 21 local France »,

Ouï l'exposé du Maire,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1^{er} : d'approuver le projet d'éclairage public performant au niveau de la place Gerty Archimède du Centre-bourg de la ville de Morne-à-l'Eau ;

Article 2 : d'approuver le bilan financier prévisionnel de l'opération, pour un montant de **38 800 € Hors Taxes**, et le plan de financement, détaillés dans le tableau suivant :

	Montant €HT
DEPENSES	
Etudes	11 000
Travaux	27 800
TOTAL	38 800
RECETTES	
EUROPE (FEDER PO 20014/2020)	19 400
Conseil Régional	11 640
Ville de Morne-à-l'Eau	7 760
TOTAL GENERAL	38 800

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Maire à entamer les démarches, notamment à solliciter les financements selon la répartition détaillée dans le plan de financement, et à signer tout document nécessaires à l'application de la présente décision ;

Article 4 : Monsieur le Maire, Madame la Directrice Générale des Services, Madame la comptable public, sont chacun chargés, en ce qui les concerne, de l'application de la présente décision.

Ainsi délibéré et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal
Pour expédition certifiée conforme
Fait à Morne-à-l'Eau, le 8 mars 2017,

Le Maire,

Philipson FRANCFORT



Acte rendu exécutoire après envoi au contrôle de légalité

Le 15 mars 2017

Formalités de publicité

Effectuées le 16/03/2017

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de sa publication, devant le tribunal administratif de Basse-Terre.

